République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

AVEYRON

de la COMMUNE DE ROUSSENNAC Séance du jeudi 09 novembre 2023

Date de la convocation 30/10/2023

Date d'affichage 30/10/2023

Membres : ercie : 15

En Excercie:
Présents: 14
Votants: 14

L'an deux mille vingt-trois et le neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),

<u>Présents</u>: Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE

Représenté(e)s :

Excusé(e)s: Thomas LAMOTTE

Secrétaire de séance : Marie-Laure CAMBOULAS

Objet: Vente de bois - scierie du Fargal Montbazens - DE 20231109 001

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé par délibération n° DE_20220407_015 de vendre les parcelles B 1050, 1096 et 1097 à Me et M Stouff Antoine. Lors de la signature de l'acte chez le notaire une condition particulière a mentionné : "A titre de réserve de jouissance, il est ici précisé que la commune de ROUSSENNAC envisage de faire couper les peupliers par un professionnel, dans le cadre de cette coupe, l'éventuel bénéfice reviendra à la commune."

Après avoir démarché, plusieurs professionnels, Monsieur le Maire précise que Monsieur Laurent Gineste propriétaire de la scierie du Fargal désire faire l'acquisition de l'ensemble des peupliers présents sur ces parcelles et propose à la commune de Roussennac de les rémunérer à 1800€.

Le conseil municipal de Roussennac à l'unanimité

DECIDE

de vendre l'ensemble des arbres pour un montant de 1800€.

AUTORISE

Monsieur le Maire, à entreprendre les démarches pour réaliser la vente

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le 11 novembre 2023 et publication ou notification le 11 novembre 2023 Roussennac, le 11 novembre 2023.

Pour extrait conforme.

La secrétaire de Séance Marie-Laure CAMBOULAS

> Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue Date de réception de l'AR: 11/11/2023 012-211202064-20231109-DE_20231109_001-DE

Sébastien CAYSSI

Le Maire

Mairie de Roussennac 12220 ROUSSENNAC

🕿 : 05 65 63 70 68 - 🗟 09 60 44 37 94 - mél : roussennac.mairie@wanadoo.fr

